

OFFRE DE CAMPS D'ÉTÉ 2025 À MONTMAGNY



INSCRIPTION DÈS LE 24 AVRIL À 18 H

EN LIGNE SEULEMENT • PLACES LIMITÉES

Priorité aux enfants résidant à Montmagny pour le Camp de jour régulier

Modalités d'inscription



Le Camp de jour de Montmagny est conforme aux normes établies par l'Association des camps du Québec.

Cet été, la Ville de Montmagny offrira à nouveau le Camp de jour régulier durant 7 semaines qui s'échelonneront du 25 juin au 8 août. Les places seront limitées et prioritairement réservées aux résident(e)s de Montmagny. En consultant le présent document avant d'inscrire son ou ses enfant(s), les parents pourront se préparer à la période d'inscription en ligne qui s'amorcera le **jeudi 24 avril**.



Merci à ces organisations de leur collaboration!

Centre
de services scolaire
de la Côte-du-Sud



Centre culturel
et récréatif
de Montmagny



POUR FAIRE UN CHOIX ÉCLAIRÉ

Une belle gamme de camps sera offerte à la population grâce à la collaboration de quelques organismes du milieu. Pour faire un choix éclairé, consultez les pages 7 et 8 pour en apprendre davantage sur les camps spécialisés proposés.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour s'inscrire au **Camp de jour de la Ville de Montmagny**, certaines conditions s'appliquent :

1. Être résident(e) de Montmagny

Le camp est dédié principalement aux enfants qui résident à Montmagny.

NON-RÉSIDENT(E)

À compter du 1^{er} mai, à 9 h, les places restantes au camp pourront être attribuées aux non-résident(e)s selon la politique de tarification en vigueur.

2. Être âgé(e) de 5 à 12 ans au 30 septembre 2025

Le camp est dédié aux enfants âgés de 5* à 12 ans. La date de référence pour le calcul de l'âge est le 30 septembre 2025.

* Les enfants fréquentant la maternelle 4 ans à l'année scolaire 2024-2025 peuvent bénéficier des services du camp de jour.

SITE DU CAMP DE JOUR 2025

École secondaire Louis-Jacques-Casault
141, boulevard Taché Est
(entrée arrière – stationnement des autobus)

INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT

Un seul mode d'inscription est possible, soit l'inscription en ligne. **Les places seront limitées et les inscriptions se prendront à compter du jeudi 24 avril, à 18 h.**

COMMENT SE PRÉPARER À L'INSCRIPTION EN LIGNE

Pour être prêt(e)s dès l'ouverture de la période d'inscription, les parents sont fortement encouragés à prendre connaissance des renseignements suivants :

1. Créer son compte Accès citoyen d'ici le 24 avril à 16 h

Si vous n'avez pas encore d'Accès citoyen, sachez qu'il est essentiel de le créer pour s'inscrire en ligne. **Ne tardez pas, car une preuve de résidence peut être exigée pour l'approbation d'un nouveau compte.**

Si vous avez déjà votre Accès citoyen, assurez-vous d'avoir vérifié vos données de connexion et de les avoir corrigées si nécessaire.

Pour créer votre Accès citoyen, rendez-vous sur le site Internet de la Ville au ville.montmagny.qc.ca. Cliquez sur l'onglet « Inscription aux activités de loisirs » à la page d'accueil dans le menu « Services en ligne » et remplissez les champs requis. Pour vous aider, des tutoriels sont également disponibles.

Sachez qu'un délai de 48 heures ouvrables est requis pour l'approbation des nouveaux comptes.



2. Mettre à jour son profil familial d'ici le 24 avril à 16 h

Pour éviter les désagréments durant la période d'inscription, assurez-vous d'avoir ajouté votre ou vos enfant(s) à votre profil familial, **car un délai de 48 heures ouvrables est requis pour l'approbation d'un nouveau membre.**

3. Faire son changement d'adresse

Si vous avez changé d'adresse en cours d'année, il est important que l'information soit mise à jour avant la période d'inscription. Signalez les changements au **418 248-6022** ou en écrivant à inscriptions@ville.montmagny.qc.ca (une preuve de résidence peut être exigée).

4. Acheter ou renouveler une carte-loisirs (facultatif)

L'achat de la carte-loisirs de Montmagny peut vous donner droit à un tarif préférentiel lors des inscriptions aux camps estivaux. La carte individuelle coûte annuellement 90 \$ et celle familiale 160 \$.

Pour bénéficier de ces rabais au moment de l'inscription, vous devez préalablement faire activer la carte-loisirs en contactant le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Une preuve de résidence peut être exigée avant le paiement.

ASSISTANCE POUR L'INSCRIPTION EN LIGNE

Si vous éprouvez des difficultés, n'êtes pas familier avec Internet ou avez des questions, **visionnez les tutoriels disponibles au ville.montmagny.qc.ca.**

JUSQU'À 16 h, LE JEUDI 24 AVRIL

Contactez un(e) membre de l'équipe pour créer votre Accès citoyen en composant le 418 248-6022.

DURANT LA PÉRIODE D'INSCRIPTION

Écrivez à inscriptions@ville.montmagny.qc.ca ou téléphonez au **418 248-6022** (boîte vocale) en mentionnant votre problème et en laissant vos coordonnées (nom, numéro de téléphone et adresse courriel). Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais.

MODALITÉS POUR L'INSCRIPTION

- Pour l'inscription**, il suffit de se connecter à son Accès citoyen dès 18 h, le 24 avril 2025, et de sélectionner le(s) camp(s) désiré(s) pour chaque enfant.
- À retenir pour l'inscription au Camp de jour régulier**
 - Le tarif 1^{er} enfant sera appliqué à l'enfant ayant la plus grande période de fréquentation.
 - Pour bénéficier des rabais accordés au deuxième enfant et aux suivants, vous devrez vous assurer d'inscrire tous vos enfants dans le même panier d'achats.
 - Le prix d'achat du chandail (15 \$) s'ajoutera automatiquement au coût d'inscription de chaque enfant.

3. Liste d'attente

Les parents qui n'auront pas obtenu la ou les place(s) désiré(e)s pourront inscrire leur(s) enfant(s) sur une liste d'attente. Les places seront alors attribuées en fonction des places libérées. L'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire communiquera avec la première personne inscrite sur cette liste dès qu'une place sera disponible. Il est donc inutile de téléphoner pour savoir si une place s'est libérée.

CHANDAIL DU CAMP DE JOUR

Par mesure de sécurité, le port du chandail du Camp sera requis lors de sorties à l'extérieur ou d'événements spéciaux. C'est pourquoi il est ajouté au coût d'inscription de chaque enfant. La grandeur pourra être sélectionnée au moment de l'inscription, mais le chandail devra être récupéré par les parents lors de la séance de remise. Un avis par courriel précisera ultérieurement la date de cette séance de remise.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À REMPLIR

À la suite de l'inscription en ligne, les parents recevront par courriel trois documents à remplir en version électronique :

- la *Fiche de renseignements médicaux*
- la *Fiche des renseignements complémentaires*
- le *Code de vie et consentement*

Ceux préférant obtenir la version papier devront se présenter à l'hôtel de ville sur les heures de bureau.

Les documents dûment remplis devront être remis au plus tard le vendredi 9 mai, à 8 h, par l'une des méthodes suivantes :

- par courriel à campsestivaux@ville.montmagny.qc.ca
- par la chute à courrier de l'hôtel de ville (située du côté est des portes principales, face à l'église).

DEMANDE DE JUMELAGE

Pour faire une demande de jumelage (enfant dans le même groupe qu'un(e) ami(e) au camp de jour), le parent doit **remplir le formulaire *Demande de jumelage* entre les 24 et 30 avril**. Après cette date, il ne sera plus possible de faire de demande. Seules les demandes reçues via le formulaire en ligne seront traitées.

Notez que les demandes de jumelage seront considérées, mais ne peuvent être garanties.

FORMULAIRE DE JUMELAGE À REMPLIR



POLITIQUE DE PAIEMENT

La date limite pour acquitter le solde complet est fixée au 17 juillet 2025.

TROIS MODALITÉS DE PAIEMENT SONT OFFERTES

1- CARTE DE CRÉDIT

Un seul versement.

2- PAIEMENT PRÉAUTORISÉ | CARTE DE CRÉDIT

Quatre versements par carte de crédit programmés aux dates suivantes : jour de l'inscription, 22 mai, 19 juin et 17 juillet.

3- PAIEMENT DIFFÉRÉ | CHÈQUE EN LIGNE

Aucun paiement ne sera exigé lors de l'inscription en ligne. **Option disponible du 24 au 30 avril seulement.** Le parent aura toutefois jusqu'au 30 avril 2025 pour déposer la totalité de ses chèques postdatés dans la chute à courrier de l'hôtel de ville. Ces chèques devront être émis à l'ordre de « Ville de Montmagny » et datés des 24 avril, 22 mai, 19 juin et 17 juillet 2025.

À NOTER

Selon l'historique de crédit du parent, la Ville de Montmagny se réserve le droit d'exiger que le solde à payer soit acquitté sur des termes différents de la présente politique de paiement.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute demande de remboursement doit être transmise en remplissant le formulaire *Demande d'annulation et de remboursement* disponible en ligne au ville.montmagny.qc.ca/annulationcamp.

Pour les demandes effectuées au plus tard le 30 mai 2025, à 12 h, un remboursement de 100 % pourra être émis.

En tout autre temps :

- S'il y a une liste d'attente et que l'enfant peut être remplacé, l'inscription pourra être remboursée.
- Aucun remboursement ou crédit d'inscription ne sera effectué pour des raisons personnelles.
- En cas de maladie (billet du médecin exigé), un remboursement de 85 % pourra être accordé. Si la demande est effectuée après le début du camp et est transmise au plus tard le 29 août 2025, à 12 h, le remboursement émis représentera 85 % du solde une fois les jours de fréquentation retranchés.

À NOTER

- Un(e) participant(e) qui s'absente à une ou à des journées de camp ne peut prétendre d'aucune façon à un remboursement.
- En cas de force majeure, si une journée de camp (ou toute autre période à durée indéterminée) se doit d'être annulée, l'inscription sera remboursée ou créditée selon l'équivalent de la période annulée.

CODE DE VIE

Afin d'offrir aux participant(e)s une expérience de loisir intéressante, la direction du camp prône le respect de ce *Code de vie* et croit fortement que les valeurs décrites favoriseront le bon fonctionnement.

Le *Code de vie* complet est disponible au ville.montmagny.qc.ca/campsestivaux

VOTRE ENFANT DOIT RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :

- Traiter les gens, soit les spécialistes, les animateur(-trice)s, les coordonnateur(-trice)s et les ami(e)s avec respect, tant par ses paroles que par ses gestes.
- Respecter les consignes données par l'équipe d'animation.
- Respecter le matériel prêté.
- Garder l'environnement propre en disposant de ses déchets.
- S'expliquer calmement, en cherchant des solutions non violentes, et en contrôlant ses émotions.
- Participer aux activités proposées.
- Apporter son sourire et sa bonne humeur tous les jours.



Programme d'accompagnement au camp de jour



INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS OU AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Le programme d'accompagnement vise à :

- Favoriser l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers au sein d'un groupe régulier de jeunes durant les activités du camp de jour.
- Encourager une participation active aux activités régulières en proposant des adaptations selon les capacités de l'enfant.
- Assurer la sécurité et l'intégrité de l'enfant lors de sa présence au camp.
- Maintenir les liens de collaboration entre l'équipe d'animation, les parents et les intervenant(e)s en soutien à l'enfant.
- Faire vivre une expérience de camp positive à l'enfant en bénéficiant d'un(e) accompagnateur(-trice).

Pour bénéficier du *Programme d'accompagnement*, l'enfant doit avoir de l'intérêt et la capacité de participer à la majorité des activités régulières du groupe avec le soutien d'un(e) accompagnateur(-trice).

Les animateur(-trice)s et les accompagnateur(-trice)s s'assurent d'apporter les correctifs ou les adaptations nécessaires à une programmation inclusive en portant une attention particulière à la planification des activités, aux consignes, au matériel, aux déplacements et au rythme de la journée. Tout est pensé de façon à favoriser l'intégration de chaque jeune.

Il faut toutefois préciser que l'accompagnement offert n'est pas « spécialisé » puisque la personne qui accompagne l'enfant n'est pas formée pour déployer des techniques d'intervention généralement effectuées par une ressource professionnelle. Les accompagnateur(-trice)s sont souvent des étudiant(e)s qui reçoivent une formation de base en animation et en intervention. L'embauche d'étudiant(e)s ou de professionnel(le)s dans un domaine connexe est priorisée, mais ne peut être garantie.

Pour se prévaloir du *Programme d'accompagnement*, les parents d'enfants ayant des besoins particuliers doivent signifier dès maintenant leur intérêt pour le programme en écrivant à campsestivaux@ville.montmagny.qc.ca ou en appelant au 418 248-3361, poste 2112. Un *Formulaire d'évaluation des besoins* devra être rempli afin de s'assurer d'apporter les adaptations nécessaires à la programmation pour faciliter l'inclusion de l'enfant. Ce formulaire leur sera acheminé par courriel ou ils pourront obtenir une version papier en se présentant à l'hôtel de ville sur les heures de bureau.

Il faut savoir que la réception de ces demandes ne garantit aucune place. Les parents **doivent tout de même inscrire leur(s) enfant(s)** aux semaines de Camp de jour désirées durant la période d'inscription qui s'amorcera le **jeudi 24 avril à 18 h** (aucune période d'inscription distincte).

À la suite de l'inscription en ligne, les formulaires dûment remplis devront être acheminés **avant le vendredi 9 mai 2025, à 8 h**, selon l'une des méthodes suivantes :

- par courriel à campsestivaux@ville.montmagny.qc.ca
- par la chute à courrier de l'hôtel de ville (située du côté est des portes principales, face à l'église)

Notez que les informations demeureront confidentielles et permettront d'analyser adéquatement les besoins. Un suivi de la demande sera effectué vers au plus tard à la fin mai. Ensuite, la planification d'une offre de service sécuritaire et adaptée à l'enfant sera amorcée afin de lui faire vivre une expérience de camp réussie.

Une rencontre de familiarisation entre l'accompagnateur(-trice), le parent, l'enfant et l'intervenant(e) pourrait être envisagée en juin, selon les besoins.

INFORMATIONS

418 248-3361, poste 2112
campsestivaux@ville.montmagny.qc.ca



Camp de jour



PAS DE CASSE-TÊTE!

Tous les enfants sont automatiquement inscrits au service de garde sans frais supplémentaires!

À noter : tout retard entraîne des pénalités monétaires (10 \$/15 minutes/famille).

Un été au grand écran!

Choisissez les semaines qui vous conviennent selon vos besoins. Le tarif 1^{er} enfant sera appliqué à l'enfant ayant la plus grande période de fréquentation. Pour bénéficier des rabais accordés au deuxième enfant et aux suivants, vous devrez vous assurer d'inscrire tous vos enfants dans le même panier d'achats.



Être âgé(e) de 5 à 12 ans au 30 septembre 2025



SEMAINE 1 : 25 au 27 juin **Il était une fois...**
SEMAINE 2 : 30 juin au 4 juillet **Retour à l'ère du jurassique**
SEMAINE 3 : 7 au 11 juillet **Le monde magique d'Harry Potter**
SEMAINE 4 : 14 au 18 juillet **À l'abordage!**
SEMAINE 5 : 21 au 25 juillet **Le monde de l'animation**
SEMAINE 6 : 28 juillet au 1^{er} août **Voyage intergalactique!**
SEMAINE 7 : 4 au 8 août **On déroule le tapis rouge...**



Lundi au vendredi, de 6 h 30 à 17 h



COÛT PAR SEMAINE PAR ENFANT

RÉSIDENT(E) : Dès le 24 avril, à 18 h

SEMAINE 1 (3 JOURS)	SEMAINES 2 À 7 (5 JOURS)
57 \$ Montmagny*	95 \$ Montmagny*
43 \$ Carte-loisirs*	71 \$ Carte-loisirs*

* Rabais de 10 % accordé sur l'inscription du 2^e enfant

* Rabais de 15 % accordé sur l'inscription du 3^e enfant et les suivants

NON-RÉSIDENT(E) : À compter du 1^{er} mai, à 9 h

SEMAINE 1 (3 JOURS)	SEMAINES 2 À 7 (5 JOURS)
86 \$ Non-résident(e)	143 \$ Non-résident(e)
86 \$ Interentente	143 \$ Interentente
65 \$ Carte-loisirs	107 \$ Carte-loisirs



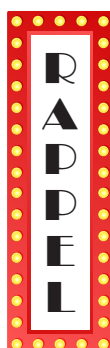
École secondaire Louis-Jacques-Casault –
141, boulevard Taché Est



Le port du chandail du Camp est obligatoire lors des sorties et événements spéciaux. Pour le choix des grandeurs, le principe du « premier arrivé, premier servi » s'appliquera à la période de remise.



- La tarification inclut les activités spéciales ainsi que le service de garde.
- Le prix du chandail (15 \$/enfant) s'ajoute automatiquement au coût d'inscription.**
- La Ville de Montmagny se réserve le droit d'annuler une semaine si le nombre d'inscriptions est insuffisant.
- Les parents qui n'auront pas obtenu la ou les place(s) désiré(e)s pourront inscrire leur(s) enfant(s) sur une liste d'attente. Les places seront alors attribuées en fonction des places libérées.
- À la suite de l'inscription**, les parents recevront par courriel 3 documents à remplir et devront les retourner **avant le vendredi 9 mai 2025, à 8 h.**



La date de référence pour le calcul de l'âge est fixée au 30 septembre 2025. L'âge des enfants inscrits au Camp de jour pourra varier entre 5* et 12 ans.

Lors de la formation des groupes, c'est la date de référence qui permettra de répartir les enfants dans les diverses catégories d'âge : 5 ans, 6-7 ans, 8-9 ans et 10-12 ans.

* Les enfants fréquentant la maternelle 4 ans à l'année scolaire 2024-2025 peuvent bénéficier des services du camp de jour.

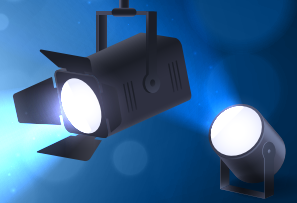
DÉFI-ADOS

10-12 ANS

Pour mieux répondre aux besoins et aux intérêts des préadolescent(e)s âgés de 10 à 12 ans, une programmation d'activités spéciales sera créée pour eux.



Camps spécialisés



Multisport

Le camp MULTISPORT offre aux jeunes âgés de 6 à 12 ans la possibilité de participer à un camp où les activités sportives seront à l'honneur : soccer, tennis, basketball, baseball, disque-golf, pickleball, karaté, baignade, etc.



Être âgé(e) de 6 à 12 ans



6 À 8 ANS : Du 7 au 11 juillet

9 À 12 ANS : Du 14 au 18 juillet



Lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30



COÛT PAR SEMAINE PAR ENFANT

248 \$ Non-résident(e)

248 \$ Interentente

165 \$ Montmagny

124 \$ Carte-loisirs



Parc Récréatif - 11, avenue de la Fabrique



- Peu importe le lieu de résidence de l'enfant, l'inscription est possible dès 18 h, le 24 avril.
- La tarification inclut les activités spéciales.
- La Ville de Montmagny se réserve le droit d'annuler la semaine si le nombre d'inscriptions est insuffisant.
- Les parents qui n'auront pas obtenu la ou les place(s) désiré(e)s pourront inscrire leur(s) enfant(s) sur une liste d'attente. Les places seront alors attribuées en fonction des places libérées.



Arts

Le camp ARTS offre aux jeunes âgés de 6 à 12 ans la possibilité de participer à un camp qui permet l'exploration d'activités artistiques variées. Improvisation, théâtre, musique, peinture et dessin sont entre autres au menu.



Être âgé(e) de 6 à 12 ans



Du 14 au 18 juillet



Lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30



COÛT PAR SEMAINE PAR ENFANT

248 \$ Non-résident(e)

248 \$ Interentente

165 \$ Montmagny

124 \$ Carte-loisirs



Bibliothèque municipale - 138, rue St-Jean-Baptiste Est



Tout le matériel, incluant les instruments seront fournis.



- Peu importe le lieu de résidence de l'enfant, l'inscription est possible dès 18 h, le 24 avril.
- La tarification inclut les activités spéciales.
- La Ville de Montmagny se réserve le droit d'annuler la semaine si le nombre d'inscriptions est insuffisant.
- Les parents qui n'auront pas obtenu la ou les place(s) désiré(e)s pourront inscrire leur(s) enfant(s) sur une liste d'attente. Les places seront alors attribuées en fonction des places libérées.

Merci à ces organisations de leur contribution!

Culture
et Communications
Québec



MRC de
Montmagny



Camps spécialisés



Danse

Les Ateliers Magny Danse offrent à vos enfants une semaine de danse où tous les styles seront explorés (jazz, hip-hop et plus encore) dans une atmosphère de passion et de plaisir. Les élèves apprendront une chorégraphie pour chaque style et feront un spectacle à la fin du camp, soit le vendredi 15 août. Ce camp est ouvert aux danseur(-euse)s débutants et à la clientèle régulière.



Être âgé(e) de 5* à 16 ans au 30 septembre 2025

**Les enfants fréquentant la maternelle 4 ans à l'année scolaire 2024-2025 peuvent s'inscrire à ce camp.*



Du 11 au 15 août



Lundi au vendredi, de 9 h à 16 h



COÛT PAR SEMAINE PAR ENFANT

175 \$ Non-résident(e), Interentente et Montmagny

140 \$ Carte-loisirs



École secondaire Louis-Jacques-Casault –
141, boulevard Taché Est



Léotard ou camisole et leggings court noirs.



- **Inscription auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dès 18 h, le 24 avril.**
- **Supplément pour le service de garde**
35 \$ pour les matins (7 h 30 à 8 h 50)
30 \$ pour les soirs (16 h à 17 h 30)
65 \$ pour les matins et les soirs
- **EN CAS DE RETARD** | Des frais de 10 \$ par tranche de 5 minutes de retard seront facturés au parent.

INFORMATION :
infomagnydanse@gmail.com

LES ATELIERS
Magny Danse



Gymnastique

Le Club Magny-Gym offrira aux jeunes âgés de 6 ans et plus la possibilité de participer à un camp estival offrant de la gymnastique en avant-midi et des activités diverses en après-midi.



Au moment d'écrire ces lignes, les détails entourant ce camp n'étaient toujours pas connus. Restez à l'affût si ce type de camp vous intéresse!

INFORMATION :
magnygym.com
magnygym.info@gmail.com



Bon été!



SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

143, rue St-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1K4 • 418 248-6022

campsestivaux@ville.montmagny.qc.ca • ville.montmagny.qc.ca/campsestivaux